



Equipements de Protection Individuels (EPI) : systématiser leur utilisation dans le cadre de la prévention du risque chimique

Contexte

La réduction du risque phytopharmaceutique passe par la réduction des dangers intrinsèques des produits mais également par la réduction des expositions à ces derniers. **Les Equipements de Protection Individuelle (EPI) sont le dernier levier de prévention visant la réduction des expositions.** Plusieurs textes nationaux et révisions de normes internationales conduisent actuellement à une révolution dans le domaine des EPI agricoles. Face à ces évolutions, et notamment compte tenu des précisions accrues dans les recommandations EPI (quel EPI porter à quel moment ?), un effort particulier de pédagogie multi-acteurs doit être entrepris pour que ces nouvelles règles soient connues et ces nouveaux EPI largement diffusés et correctement utilisés. Concernant spécifiquement les EPI vestimentaires, les nouveautés normatives ouvrent le champ à de nouveaux EPI innovants, avec un effort particulier porté sur le confort, la réutilisabilité et l'esthétisme, tout en assurant un niveau d'efficacité optimal.

Description de la solution

Mise en place d'une **pédagogie multi acteurs** (communication, outils...) pour mieux informer la filière et au final les agriculteurs des :

- Evolutions normatives (Normes ISO 27065 et future ISO 18889) et réglementaires (Avis DGAL 13 juillet 2016, Arrêté du 4 mai 2017), qui changent largement les recommandations sur les EPI.
- Harmonisation des préconisations (tableau EPI du guide étiquetage UIPP)
- Gestion des EPI usagés (Filière d'ADIVALOR mise en place en 2016)
- Nouveaux EPI dédiés au monde agricole, mieux adaptés

Les filières concernées

Toutes.

Type d'action visée

Tout type d'action, la protection individuelle concernant tous les produits.

Déploiement actuel

Les campagnes de prévention précédentes ainsi que la mise en œuvre de la formation Certiphyto, focalisées principalement sur les contacts cutanés en général, les mains en particulier, ainsi que la prise de conscience sociétale globale ont montré leurs effets puisque le port des gants en nitrile est passé en quelques années de quelques dizaines de pourcents à 89% à ce jour (Agrodistribution / ADquation, n°287 jan 2017). Le défi qui nous attend donc tous aujourd'hui est d'arriver à faire de même pour les autres EPI, et notamment pour les EPI vestimentaires.

Niveau de réduction d'utilisation et / ou d'impact potentiel

Ces équipements, utilisés conformément aux préconisations, engendrent une **réduction significative des expositions et donc des impacts sur la santé.** Les EPI doivent être inclus dans une réflexion globale de prévention (retrait ou substitution du danger, bonne information, organisation du travail, hygiène, usages d'équipements de protection collectifs et individuels).

=> Les études d'exposition en condition réelle de terrain indiquent que **l'exposition résiduelle peut être réduite de plus de 95%** (Données UIPP, sur des opérateurs / 75ème percentile).

Freins à lever et conditions de réussite

Pour fonctionner, la pédagogie multi-acteurs doit reposer sur des messages et des outils communs pour que l'agriculteur ne soit pas noyé par des informations variables (ou pire contradictoires). L'ensemble des acteurs de prévention de la filière agricole, dont la MSA, mais également l'administration... doivent travailler de concert. Tout acte de pédagogie repose sur l'investissement de tous (temps de travail, contributions, mise à disposition des réseaux de communication propres à chacun pour le collectif...).

Les EPI doivent également être pleinement adaptés aux conditions de travail au champ, quelles que soient les conditions météorologiques.

Surcoût et gain de la solution

Les EPI représentent un coût certain, leur renouvellement régulier est souvent perçu comme une charge par les utilisateurs. Il faut veiller à ce que le marché propose des solutions abordables pour que leur prix ne soit pas un frein.

Impact santé / organisation du travail / pénibilité

L'utilisation des EPI est destinée à diminuer l'exposition des opérateurs et travailleurs aux produits phytopharmaceutiques, afin de limiter l'impact sur leur santé.

En termes d'organisation du travail, cela requiert une prise en compte par l'employeur de main d'œuvre pour mettre à disposition et renouveler les EPI.

Les EPI de nouvelle génération sont conçus notamment pour être plus faciles à porter que les précédents. Pour autant, le port d'un EPI entraîne toujours un moindre confort du fait de la chaleur.

Taux de déploiement futur

- d'ici fin 2019 : mise en place d'une campagne de communication et de prévention multi-acteurs pour améliorer la diffusion des évolutions sur les EPI et sur les pratiques vertueuses

- d'ici 2020 : 100% des parties du corps à protéger disposent de cadres normatifs EPI spécifiques, et d'équipements disponibles sur le marché national (suite aux derniers travaux normatifs : gants partiels notamment pour les travailleurs)

- d'ici 2020, + de 95% des distributeurs/négoces disposent d'au moins un point de vente présentant l'ensemble des EPI adéquats conformes aux nouvelles recommandations

- Evolution du taux de port d'EPI pour les opérateurs en charge du mélange, chargement, traitement et nettoyage du matériel phyto en prenant en compte les nouvelles recommandations :

- [EPI vestimentaire normé phyto + tablier de protection] ou [combinaison chimique] : autour de 20% actuellement (les règles et équipements sont nouveaux) => Objectif de 50% en 2025 et 70% en 2030
- Lunette ou écran facial : 40% actuellement => Objectif de 60% en 2025 et 80% en 2030
- Gants de protection chimique : 85% actuellement => Objectif de + de 95% en 2025

Indicateur de déploiement

Pourcentages de port d'EPI (par catégorie), en conformité avec les nouvelles préconisations, selon un principe d'études barométriques (les données et objectifs ci-dessus sont présentés sur la base de données déclaratives actuelles).